

Réseaux divers, contraintes et risques

L'emprise étudiée dans le cadre du projet est concernée par les risques, servitudes et contraintes suivants :

- Le nord des terrains étudiés présente un aléa « faible » concernant le retrait-gonflement des argiles.
- Ils sont situés dans une zone sismique de niveau 2 (aléa faible).
- Il existe un captage destiné à l'irrigation au sud des terrains étudiés, à proximité de l'étang des Mottes.
- Deux lignes de télécommunication sont présentes à proximité des terrains étudiés, suivant les linéaires de la RD 44A2 et la RD 63 et desservant la ferme de Bord.
- Le propriétaire des terrains étudiés a indiqué la présence d'une canalisation d'eau potable traversant la parcelle ZY9. *L'organisme gestionnaire de l'eau potable a été contacté (SAUR) pour connaître la localisation exacte de cette conduite. Aucune réponse n'a été formulée de leur part.* Un autre réseau d'adduction en eau potable longe les terrains étudiés au sud-ouest, au niveau de l'étang des Mottes. Il alimente également la ferme de Bord.
- Deux lignes électriques HTA aériennes traversent les terrains étudiés dans leur partie centrale ainsi que le long de la RD 44A2 sur sa partie ouest. Une ligne électrique BT longe également les terrains étudiés sur leur frange sud-ouest.
- Les terrains étudiés sont situés à distance des aéroports ou aérodromes.

3.2. Milieu physique

Climat

Le climat de la Haute-Vienne est de type océanique atténué. Les hivers y sont relativement doux, les chutes de neige légèrement supérieures à la moyenne nationale en plaine, et les étés sont relativement chauds et secs. Les vents y sont modérés, bien que quelques rafales puissent exceptionnellement atteindre 130 km/h en cas de tempête.

Les températures moyennes du secteur sont assez douces en hiver (minimum mensuel de 1,5°C rencontré en janvier) et relativement chaudes en été (maximum mensuel de 23,9°C rencontré en juillet). La moyenne annuelle minimale est de 7,7 °C et la moyenne annuelle maximale est de 15,2 °C.

La zone bénéficie d'une pluviosité moyenne annuelle de 1023,5 mm relativement bien répartie au long de l'année avec des hauteurs maximales mensuelles en novembre (101,3 mm) et des hauteurs minimales mensuelles en juillet (65,6 mm).

La rose des vents met en évidence :

- un régime principal de secteur sud-ouest,
- des vents secondaires de secteurs est - nord-est et ouest – sud-ouest.

La zone d'étude est moyennement ventée. En effet, 51 % des vents sont inférieurs à 4,5 m/s. Les pointes de vitesse supérieures à 8 m/s sont rares (1,5 %) et sont observées uniquement pour les vents du sud et sud-est.

L'ensoleillement annuel moyen est d'environ 1 900 h/an. Il est minimal au mois de décembre (environ 78 h) et maximal au mois de juillet (environ 238 h).

Les terrains étudiés ne font pas l'objet d'un microclimat.

Topographie et contexte géologique

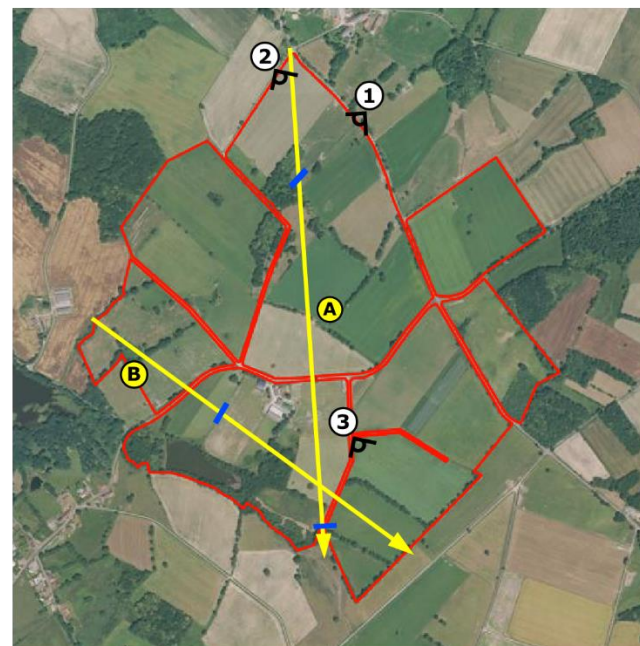
Le secteur d'étude est localisé au sein du plateau aplani de la Basse-Marche. D'une cote moyenne de 250 mètres d'altitude, il s'y développe essentiellement des reliefs en creux à la faveur des rivières et ruisseaux. Le plateau de la Basse-Marche présente une déclivité doucement orientée du sud-est vers le nord-ouest, drainant les cours d'eau en direction du bassin de la Vienne.

Au sein de l'aire d'étude intermédiaire, le relief est creusé par la rivière de l'Asse au nord-ouest et par le ruisseau Le Glévert au nord-est, tous deux affluents de la Bénéize.

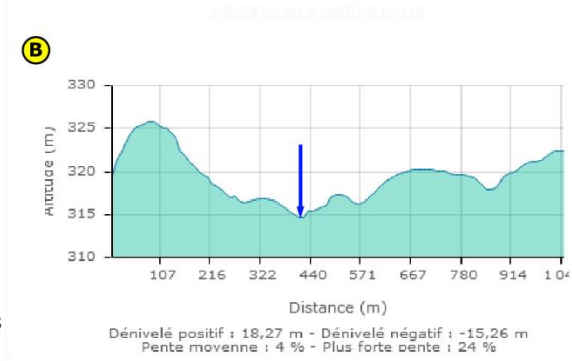
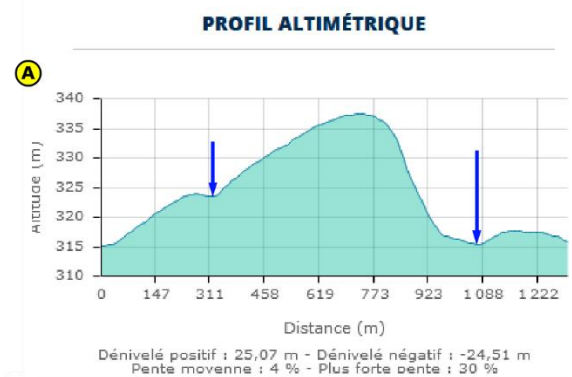
Les terrains étudiés sont localisés sur un point haut topographique du secteur et présentent une altitude variant entre 305 m NGF au point le plus bas et 339 m NGF au point le plus haut. Ils sont traversés par une ligne de plus haute altitude (ligne de partage des eaux) orientée nord-ouest sud-est (voir illustration ci-dessous). Deux pentes d'amplitude moyenne de 8 et 5 %, se distinguent alors de part et d'autre de cette ligne : une pente en direction du nord-est pour la partie au nord (vers le bassin de la Bénéize), une pente en direction du sud-ouest pour la partie au sud (vers le cours de l'Asse).

Les terrains étudiés sont représentatifs de la topographie du secteur, vallonnés et creusés localement par les ruisseaux permanents et temporaires qui les sillonnent (L'Asse sur leur frange sud), ou y prennent leur source (Le Gaflu, ruisseaux sans toponyme, sur leur frange nord-est). Ceux-ci sont directement alimentés par le ruissellement des eaux sur les terrains étudiés.

De très nombreux fossés sont présents le long des voiries longeant les terrains étudiés, renforçant le drainage des eaux vers le réseau hydrographique local.



▭ Terrains étudiés
➔ Localisation des coupes topographiques
➔ Localisation des prises de vues
➔ Ruisseaux



- γ^2D « *Leucogranite à muscovite* » : Le grain est moyen à fin, localement hétérogène avec des faciès à gros grain ou porphyriques, des passées pegmatitiques⁴ ou aplitiques⁵. La déformation est soulignée par l'orientation de la muscovite et des lanières de quartz.
- γ^3H « *Granite porphyroïde de St-Hilaire-la-Treille* » : ce faciès porphyrique et riche en biotite affleure dans les secteurs de Saint-Hilaire-la-Treille- Gravessaud et au nord de la Chapelle. Il se présente sous forme de boules, particulièrement abondantes à la sortie nord de Saint-Hilaire-la-Treille et le long de la RD 61 à l'ouest du hameau du « Bost ».

Sur les terrains étudiés, les sols semblent essentiellement composés de produits d'altérations granitiques (arènes) de couleur ocre.

En surface, ils sont plus sombres en raison de la présence de matières organiques.

Les terrains étudiés ne présentent pas de trace d'érosion.

Eaux superficielles, souterraines et zones humides

- Eaux superficielles

Les eaux de ruissellement issues de l'ensemble des terrains concernés par le projet sont naturellement drainées de façon diffuse par les diverses pentes de la topographie locale, selon des axes globalement d'orientation nord-est->sud-ouest ou sud-ouest->nord-est, vers les fossés placés en limite de parcelles ou vers les parcelles agricoles placées à l'aval, puis plus à l'aval vers des ruisseaux.

D'une façon générale, les terrains se répartissent sur deux grands bassins versants, l'un au sud-ouest, dans le bassin versant de l'Asse, et collectant les ruissellements issus de la partie sud-ouest du projet, l'autre, au nord-est, dans le bassin versant d'affluents du Glévert (dont le ruisseau du Gafflu), reprenant les eaux ruisselant sur la partie nord-est du projet.

Les eaux pluviales des terrains étudiés rejoignent deux masses d'eau différentes (voir illustration suivante) :

- La masse d'eau de « *L'Asse et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence de la Benaize* » (FRGR0423), à l'ouest et au sud-ouest de la ligne de partage des eaux identifiée sur les terrains étudiés, possédant un état écologique « médiocre » et un état physico-chimique « moyen ».
- La masse d'eau de « *La Benaize et ses affluents depuis la source jusqu'à la confluence avec l'Asse* » (FRGR0422) à l'est de la ligne de partage des eaux identifiée sur les terrains étudiés, possédant pour sa part un état écologique « moyen » et un état physico-chimique « bon ».

Dans le secteur d'étude, les eaux superficielles sont essentiellement utilisées pour les besoins de l'irrigation.

⁴ Roche magmatique à phénocristaux sous forme d'inclusion

⁵ Roche filonienne de teinte claire à microcristaux



1 Vue sur le Gafflu en direction du sud-ouest au nord des terrains étudiés

2 Vue en direction du sud-est au nord des terrains étudiés

3 Vue en direction du sud-est au sud des terrains étudiés

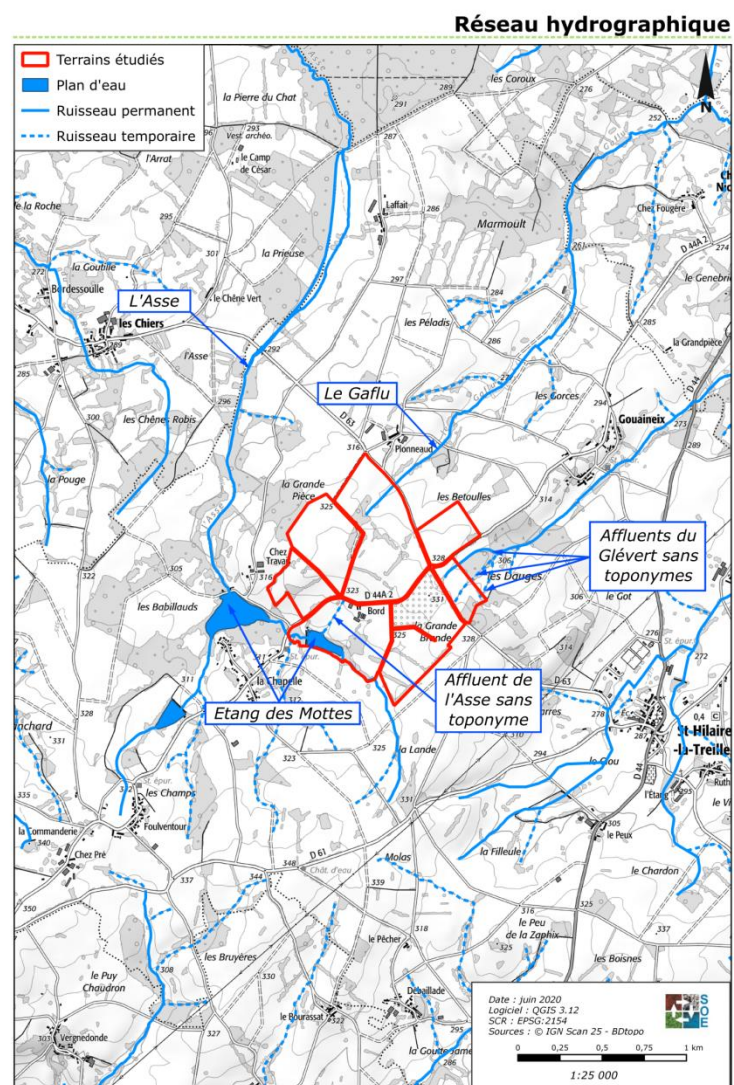
Coupes topographiques et illustrations de la topographie sur les terrains étudiés

Concernant la géologie, la zone d'étude est concernée par plusieurs formations :

- $A\gamma^{3-4}$ « *Granite de Bouéry, caché sous un faible recouvrement de formations superficielles et d'altérites* » : C'est une roche à grains moyens et de taille égale. Ce granite montre une patine rougeâtre assez caractéristique. Les phénocristaux de feldspath potassique, rares, n'excèdent pas 2cm en diamètre.
- γ^{3-4} « *Granite de Bouéry, à l'affleurement. Faciès à mica noir et à phénocristaux rares* » : Ce granite est identique à celui retrouvé sur le reste des terrains étudiés (voir $A\gamma^{3-4}$), mais présent directement à l'affleurement sans recouvrement de formation superficielles et d'altérites.

Les terrains étudiés ne sont concernés par un captage ou un périmètre de protection de captage des eaux superficielles. En revanche un captage destiné à l'irrigation agricole est situé au niveau de l'étang des Mottes au sud des terrains étudiés.

PLANCHE 7. Réseau hydrographique local



● Eaux souterraines

Le secteur étudié est localisé sur la masse d'eau dénommée « Bassin versant de la Gartempe » (code FRGG056), qui est une masse d'eau liée au socle et dont la superficie à l'affleurement est de 2 622 km². Les écoulements de cette masse d'eau sont libres. La masse d'eau présente un état quantitatif « bon » et un « bon » état chimique.

D'après la cartographie par remontée de nappes, les terrains étudiés sont soumis à un aléa variable concernant le phénomène de remontée de nappe (Cf. cartographie des remontées de nappes ci-après).

Ils sont en effet concernés sur leur frange sud-ouest uniquement par une zone potentiellement sujettes aux inondations de cave. Les données fournies présentent toutefois une fiabilité faible.

● Zones humides

Dans le cadre du présent projet, l'étude de la définition et de la délimitation des zones humides a été réalisée par le bureau d'études CERMECO. Seules les principales conclusions de ce dossier sont reprises ici. L'intégralité du dossier, qui présente notamment les méthodologies retenues, est jointe en annexe 5 de l'étude d'impact.

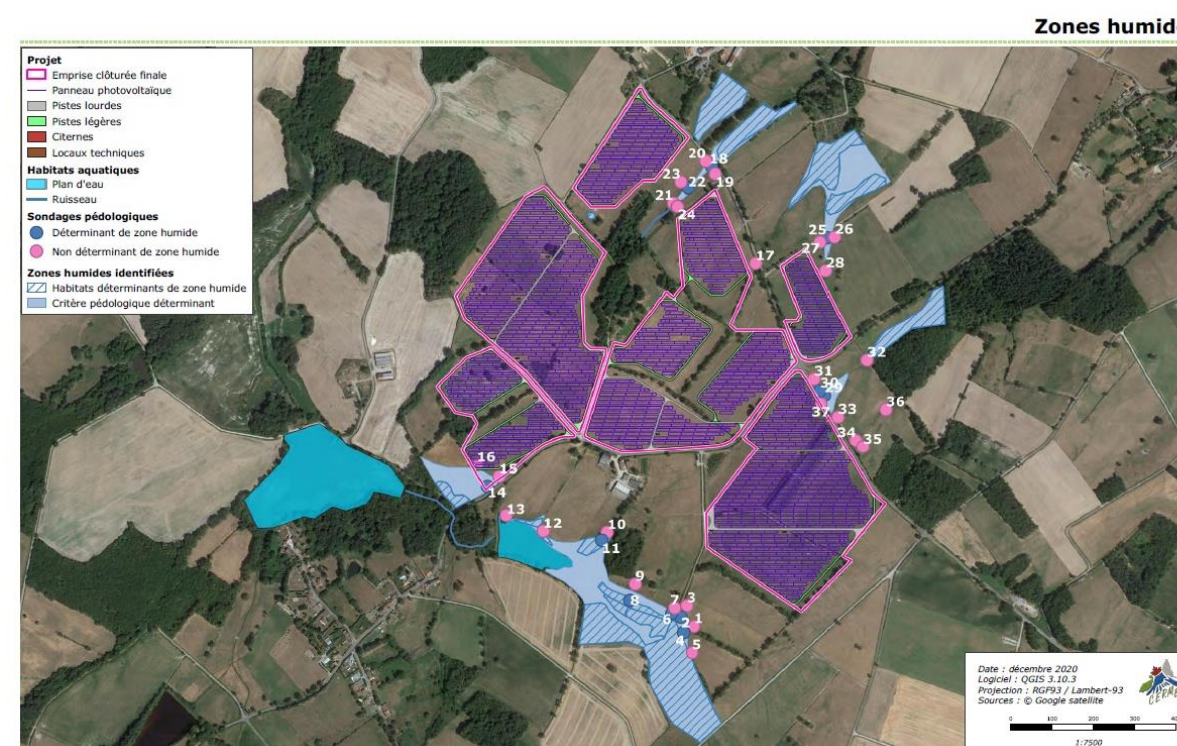
Si l'observation des habitats déterminants de zone humide et les sondages pédologiques permettent de préciser où se situe la limite des zones humides, l'article 3 de l'arrêté du 24 juin 2008 précise que : « Le périmètre de la zone humide est délimité, au titre de l'article L. 214-7-1, au plus près des points de relevés ou d'observation répondant aux critères relatifs aux sols ou à la végétation mentionnés à l'article 1er. Lorsque ces espaces sont identifiés directement à partir de relevés pédologiques ou de végétation, ce périmètre s'appuie, selon le contexte géomorphologique soit sur la cote de crue, soit sur le niveau de nappe phréatique, soit sur le niveau de marée le plus élevé, ou sur la courbe topographique correspondante. ».

Le périmètre des zones humides a donc été délimité suivant ce protocole, en utilisant les résultats des critères botaniques et pédologiques de CERMECO, ainsi que le plan topographique au 1 : 2000 établi par GEOMATIK pour les courbes de niveau.

Sur les 103 ha couverts par l'expertise pédologique, 13,7 ha de zone humide ont été identifiés.

En termes de répartition spatiale, la surface représentée par les zones humides est concentrée sur les points bas topographiques, au nord et au sud de l'aire d'étude. Elles correspondent aux milieux riverains des premiers kilomètres du cours de l'Asse, ainsi qu'à la tête de bassin du Gafu et d'un ruisseau sans nom affluent rive gauche du Glévert.

PLANCHE 8. Zones humides



Nota : la définition et la délimitation des zones humides a été effectuée dans le cadre du projet final. C'est pourquoi le projet technique apparaît sur cette cartographie, en superposition des zones humides.

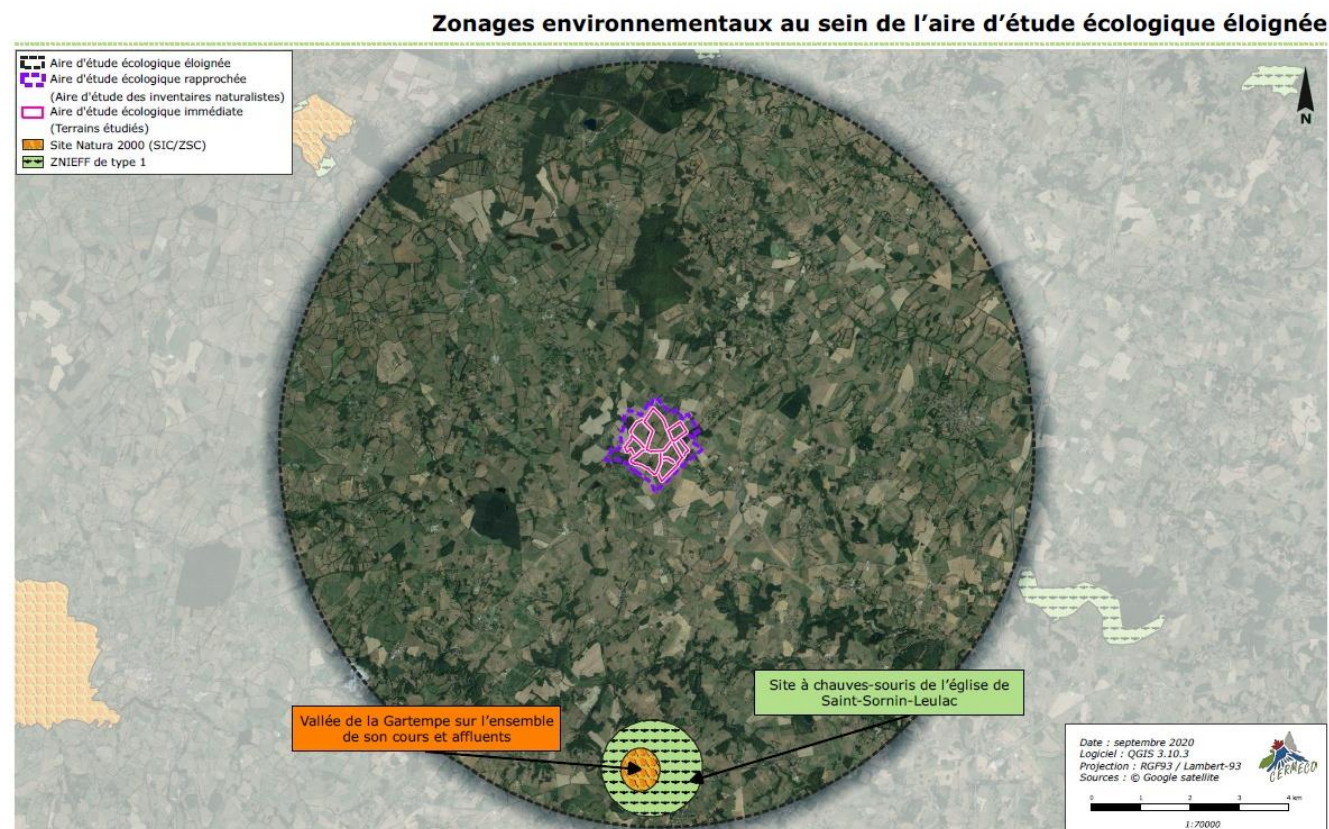
3.3. Faune, flore et habitats naturels

Zonages environnementaux

Les terrains étudiés ne semblent pas avoir de liens étroits avec les zonages environnementaux recensés dans l'aire d'étude écologique éloignée, si ce n'est la présence de quelques espèces en commun, notamment en chasse ou en transit.

Identifiant	Nom	Intérêt(s)	Distance par rapport au projet
Natura 2000			
FR 7401147	Vallée de la Gartempe sur l'ensemble de son cours et affluents	Amphibiens, Poissons, Plantes, mammifères et invertébrés	5,4 km au sud
ZNIEFF de type 1			
740030035	Site à chauves-souris de l'église de Saint-Sornin-Leulac	Chiroptères	5 km au sud

PLANCHE 9. Zonages environnementaux au sein de l'aire d'étude écologique éloignée

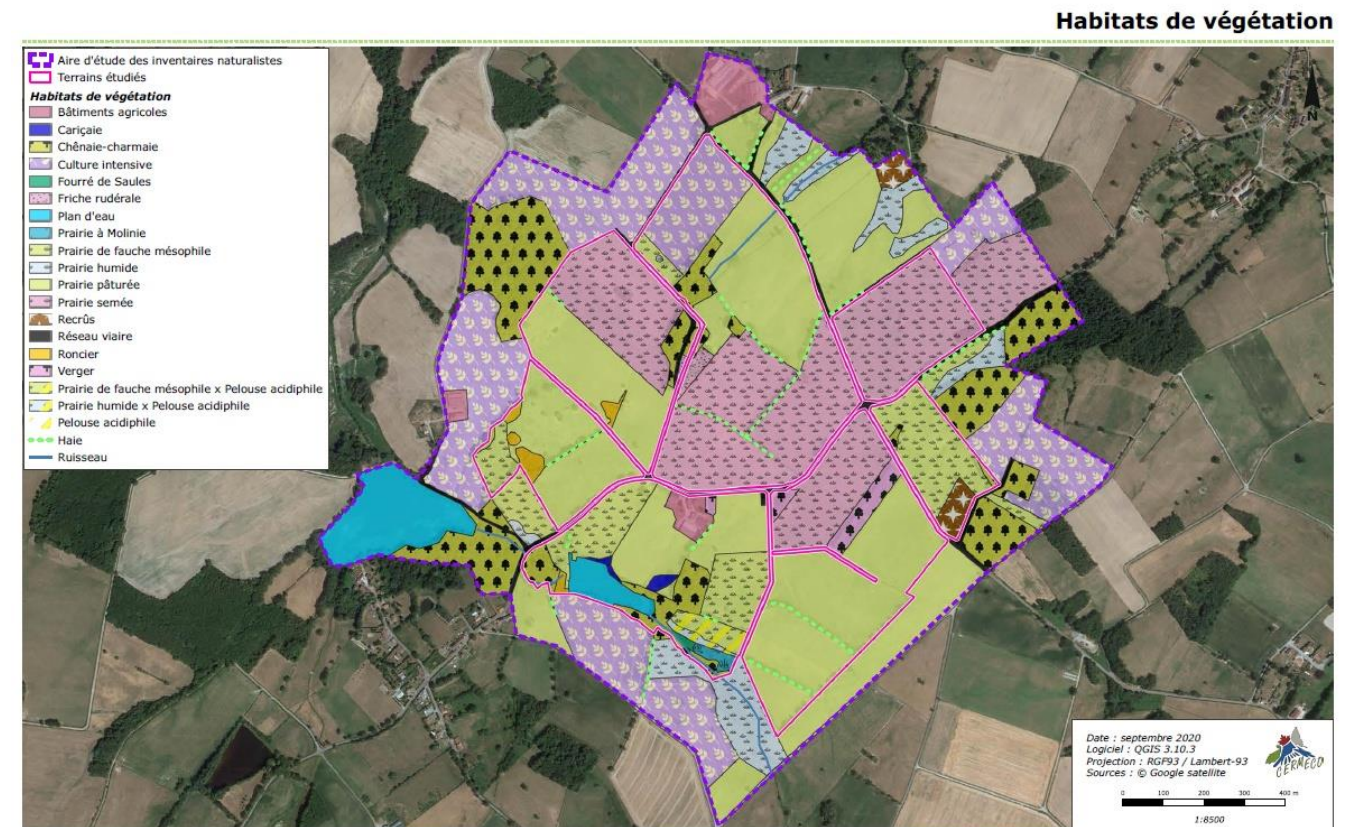


Inventaires écologiques

Les campagnes de terrain réalisées au cours de l'année 2020 ont permis d'identifier 19 habitats dans l'aire d'étude écologique du projet ayant des enjeux phytoécologiques « nuls à forts » :

- **FORTS** pour la Pelouse acidiphile et la Prairie à Molinie,
- **MODÉRÉS** pour la Cariçaie (en partie), la Prairie de fauche mésophile et la Prairie humide,
- **FAIBLES** pour les Plans d'eau, la Cariçaie (en partie), la Chênaie-charmaie, le Fourré de Saules et la Prairie pâturée,
- **TRÈS FAIBLES à NULS** pour l'ensemble des autres habitats.

PLANCHE 10. Habitats de végétation



Au **niveau floristique**, le recueil bibliographique a mis en évidence la présence potentielle d'espèces à enjeux, dont l'**Orchis à fleurs lâche** qui a été observé dans l'aire d'étude.

Les enjeux floristiques locaux sont globalement **TRÈS FAIBLES**, localement **FAIBLES** (Parnassie des marais, Renoncule à feuilles de Lierre, Trèfle d'eau) à **MODÉRÉS** (Orchis à fleurs lâches). Aucune espèce végétale protégée n'est présente dans l'aire d'étude. Aucune espèce exotique envahissante n'a été observée.

D'un point de vue faunistique, 183 espèces ont été recensées dans l'aire d'étude, ce qui s'avère **une richesse spécifique correcte**.

Les principaux enjeux concernent :

- Pour les enjeux **TRÈS FORTS** : la Pie-grièche à tête rousse ;
- Pour les enjeux **FORTS** : le Sonneur à ventre jaune ;
- Pour les enjeux **MODÉRÉS** : l'Alouette lulu, la Barbastelle d'Europe, la Bergeronnette printanière, le Campagnol amphibie, le Chardonneret élégant, le Grand Murin, le Martin-pêcheur d'Europe, le Muscardin, la Pie-grièche écorcheur et la Tourterelle des bois ;
- Pour les enjeux **FAIBLES** : l'Agrion de Mercure, l'Alouette des champs, le Bruant jaune, la Buse variable, la Caille des blés, le Caloptéryx occitan, le Criquet ensanglanté, le Faucon crécerelle, le Grand Capricorne du Chêne, la Grenouille agile, le Grillon des marais,

l’Hirondelle de fenêtre, l’Hirondelle rustique, la Linotte mélodieuse, la Mésange bleue, le Murin à oreilles échancrées, le Murin de Daubenton, le Murin de Natterer, la Noctule commune, la Noctule de Leisler, l’Oreillard gris, la Pipistrelle commune, la Pipistrelle de Kuhl, la Poule-d’eau, la Rainette verte, le Rhinolophe euryale, la Salamandre tachetée, la Sérotine commune, le Tarier pâtre et le Verdier d’Europe.

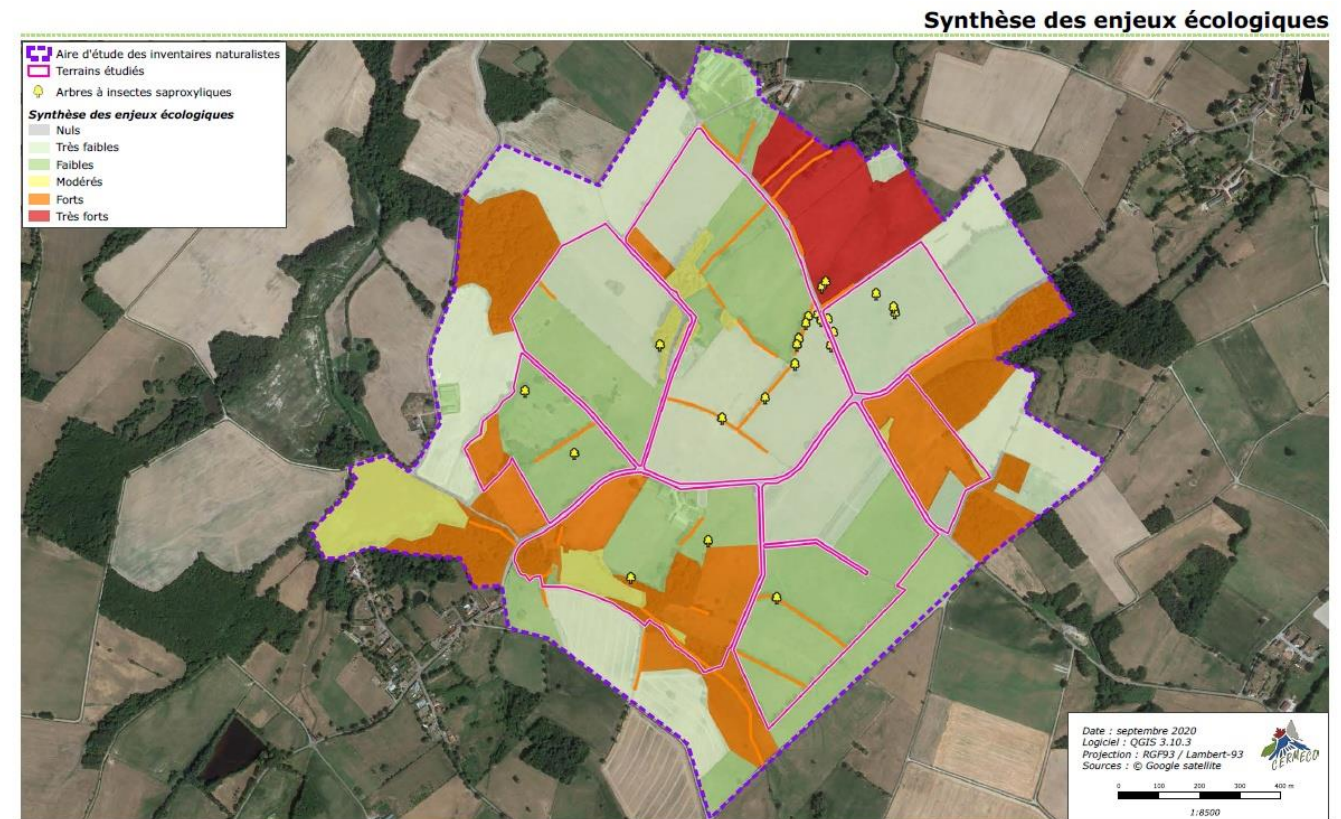
Pour les **autres espèces**, les enjeux sont **TRÈS FAIBLES**.

Concernant les **habitats d’espèces**, les habitats présentant les intérêts les plus importants (**enjeux très forts**) sont les prairies humides et pâturées au nord puisqu’elles accueillent le Sonneur à ventre jaune, et les Chênaies-charmaies, les haies, les prairies à Molinie, les prairies de fauche mésophiles, les ruisseaux, présentant des enjeux **forts**. L’analyse des habitats de végétation et d’espèces est synthétisée dans le tableau ci-après :

Habitats	Végétation	Avifaune	Mammifères	Chiroptères	Herpétofaune	Entomofaune	Synthèse
Bâtiments agricoles	Nuls	Faibles	Nuls	Faibles	Nuls	Nuls	Faibles
Cariçaille	Modérés	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Modérés
	Faibles						Faibles
Chênaie charmaie	Faibles	Modérés	Modérés	Forts	Faibles	Modérés	Forts
							Modérés
Culture intensive	Nuls	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles
Fourré de Saules	Faibles	Modérés	Modérés	Modérés	Faibles	Très faibles	Modérés
Friche rudérale	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles
Haie	Très faibles	Forts	Modérés	Forts	Faibles	Modérés	Forts
Pelouse acidiphile	Forts	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Très faibles	Forts
Plan d’eau	Très faibles	Modérés	Faibles	Modérés	Modérés	Modérés	Modérés
Prairie à Molinie	Forts	Faibles	Forts	Forts	Modérés	Modérés	Forts
Prairie de fauche mésophile	Modérés	Forts	Faibles	Forts	Faibles	Faibles	Forts
							Forts
Prairie humide	Modérés	Forts	Forts	Forts	Très forts	Modérés	Très forts
							Modérés
Prairie pâturée	Faibles	Faibles	Très faibles	Faibles	Très forts	Très faibles	Très forts
							Faibles
Prairie semée	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles
Recrûs	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles
Réseau viaire	Nuls	Nuls	Nuls	Nuls	Nuls	Nuls	Nuls
Roncier	Très faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Faibles	Très faibles	Faibles
Ruisseau	Très faibles	Faibles	Forts	Faibles	Forts	Modérés	Forts
Verger	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles	Très faibles

Les enjeux écologiques sont synthétisés au sein de la planche ci-contre.

PLANCHE 11. Synthèse des enjeux écologiques



3.4. Paysage

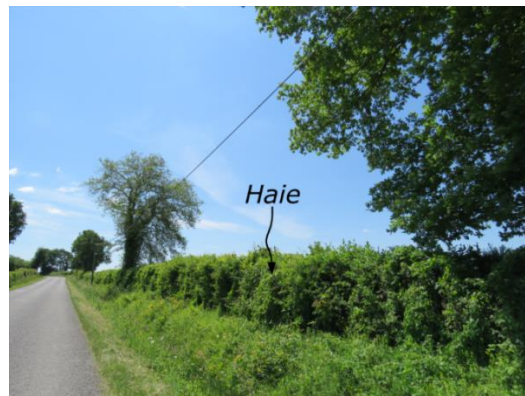
Des aires d’études paysagères spécifiques ont été définies pour étudier cette thématique (aire d’étude éloignée, intermédiaire et rapprochée). Elles permettent d’aborder le paysage à diverses échelles.

Enjeux paysagers

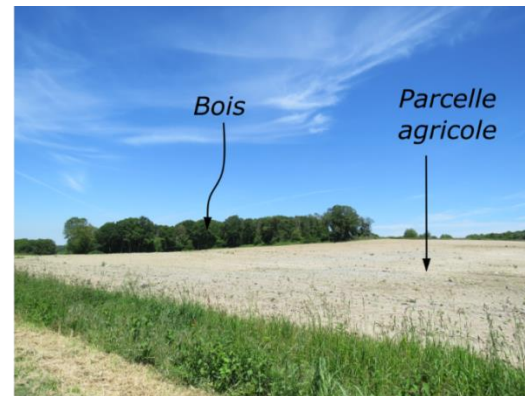
Le secteur d’étude est concerné par l’unité paysagère de la Basse-Marche.

Les éléments importants du paysage du secteur d’étude sont illustrés ci-dessous et sont les suivants :

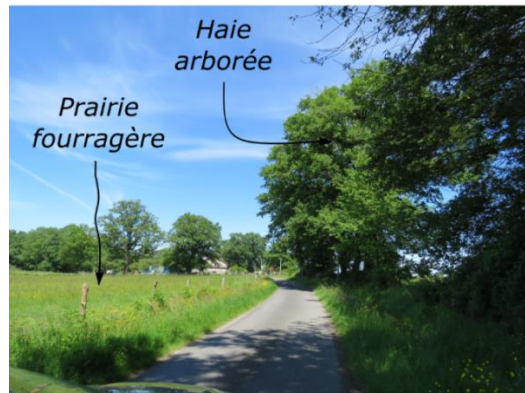
- la végétation boisée et bocagère très dense qui conditionne les perceptions visuelles et contribue à occulter en grande partie le réseau hydrographique, le réseau routier et le relief local ;
- la présence de nombreuses parcelles agricoles dont la diversité (prairies, plantations fourragères, céréales, oléo-protéagineux) conditionne l’ambiance paysagère du secteur (campagnarde ou plus anthropique) ;
- un patrimoine bâti notable ;
- la présence d’une ligne à très haute tension au sud-ouest des terrains étudiés, formant un point noir paysager.



Haie bordant la partie nord-est de terrains étudiés



Parcelle agricole et bois au nord du hameau "Chez Travaux"

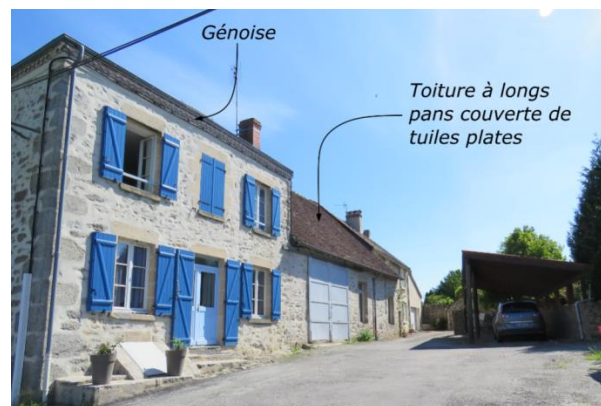


C8 en direction du camp de César, au nord des terrains étudiés

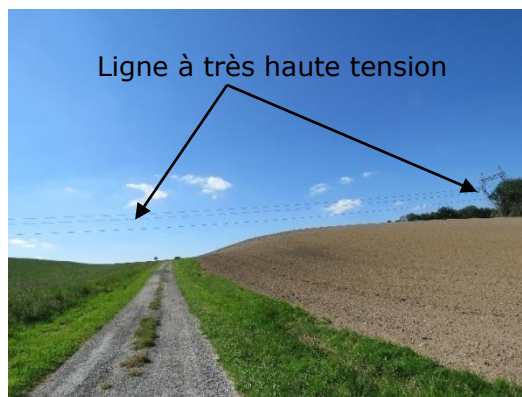


Sous bois à l'ouest des terrains étudiés

La végétation du secteur



Construction traditionnelle rénovée à Saint-Hilaire-la-Treille



Ligne à très haute tension au sud-ouest des terrains étudiés



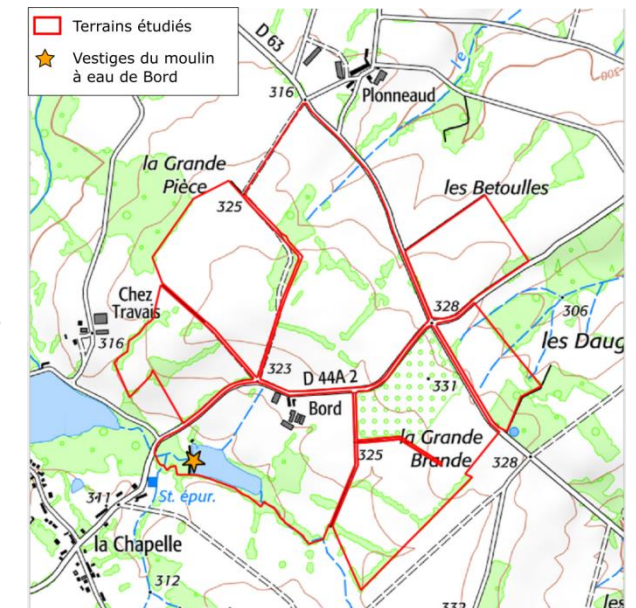
Sites et paysages

Le monument historique le plus proche se situe à 2,0 km au nord-ouest des terrains étudiés. Il s'agit de l'« Enceinte quadrilatère », classée par arrêté du 21/03/1984 à Saint-Léger-Magnazeix.

Aucun site inscrit ou classé n'est localisé au sein des aires d'étude paysagères définies.

Le Service Régional de l'Archéologie a été sollicité afin d'obtenir des informations concernant la présence de potentiels vestiges sur les terrains étudiés. La réponse apportée fait état d'un vestige archéologique recensé à proximité de l'étang des Mottes, le moulin à eau de Bord. Celui-ci est localisé au sein des terrains étudiés.

Aucun autre vestige n'est recensé dans le secteur proche des terrains étudiés, néanmoins, l'absence de site est avant tout significative d'un manque de recherche approfondie et non de l'inexistence formelle de vestige archéologique. Ce projet fera donc faire l'objet d'une prescription de diagnostic archéologique.



Localisation des vestiges du moulin à eau de Bord

Les enjeux visuels

On retiendra que les enjeux paysagers au sein de l'**aire d'étude éloignée** sont **NULS**.

Au sein de l'**aire d'étude paysagère intermédiaire**, les enjeux visuels sont **NULS** hormis depuis le château d'eau de Saint-Hilaire-la-Treille, localisé sur un point haut du secteur et depuis lequel les enjeux identifiés sont **TRES FAIBLES**.

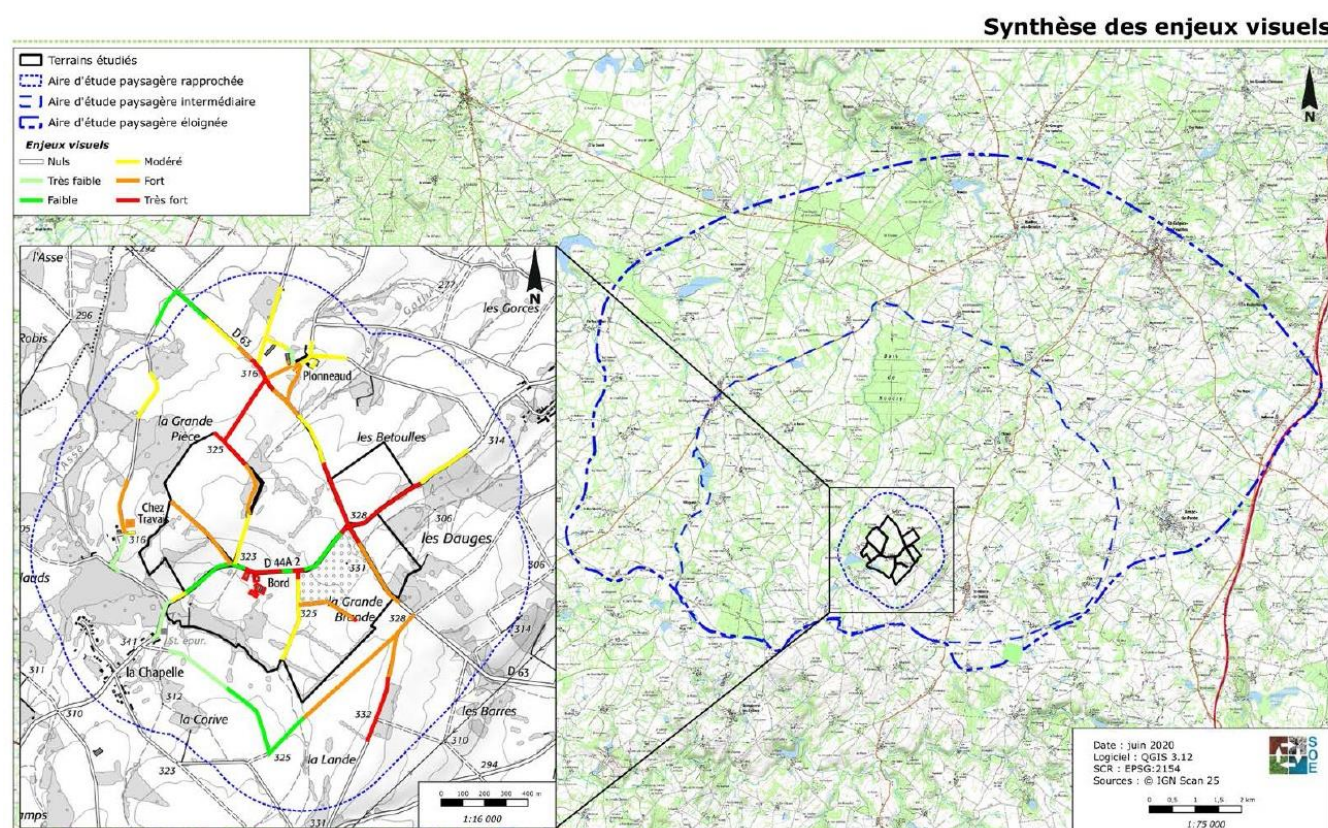
A l'échelle de l'**aire d'étude rapprochée**, les enjeux visuels sont :

- Depuis les voiries :
 - **FAIBLES à MODERES** depuis les chemins au nord des terrains étudiés.
 - **MODERES à TRES FORTS** suivant les portions de la RD 63, les chemins agricoles longeant les terrains étudiés ;
 - **FORTS à TRES FORTS** depuis les chemins au sud-est des terrains étudiés
 - **TRES FORTS** depuis de très brefs linéaires de la RD 44 A-2, **TRES FAIBLE à FAIBLE** depuis le restant de cet axe de circulation.
- Depuis les habitations :
 - **TRES FAIBLE** depuis le nord du lieu-dit La Chapelle, **NULS** pour le reste du hameau.
 - **MODERES à FORT** depuis les habitations de Plonneaud.
 - **FORTS** depuis le lieu-dit Chez Travaix;

Depuis l'ensemble des autres secteurs ainsi que depuis les monuments historiques et sites paysagers remarquables, les enjeux visuels des terrains étudiés sont **NULS**.

Afin d'illustrer les incidences visuelles du projet, des photomontages ont été réalisés. Ils sont présentés dans la partie « Incidences du projet et mesures » du résumé non technique.

PLANCHE 12. Synthèse des enjeux visuels du secteur



3.5. Contexte économique et humain

La commune de Saint-Hilaire-la-Treille est localisée au nord du département de la Haute-Vienne (région Nouvelle-Aquitaine), à la limite avec le département de la Creuse.

Cette commune appartient à l'arrondissement de Bellac, au canton de Châteauponsac et à la communauté de communes du Haut Limousin en Marche.

Elle est localisée à mi-chemin entre la Souterraine (environ 14 km à l'est) et Montmorillon (environ 18 km au nord-est).

Population et habitat

La population sur la commune de Saint-Hilaire-la-Treille a diminué d'environ 44 % depuis les années 1970.

L'ERP le plus proche des terrains étudiés est localisé sur le site même. Il s'agit du magasin de vente directe du GAEC de la ferme de Bord.

Activités économiques

Le secteur de Limoges constitue le bassin d'emploi de la zone étudiée. La majeure partie des entreprises de la commune présente une activité tournée vers les services marchands aux entreprises. C'est toutefois le secteur de l'administration publique, enseignement, santé, action sociale qui embauche le plus de postes salariés.

Quelques entreprises sont recensées sur le territoire de la commune de Saint-Hilaire-la-Treille.

Activité industrielles

Il n'existe aucun site et sol pollué recensé par les bases de données BASOL ou BASIAS à proximité des terrains étudiés.

Une ferme éolienne (ICPE) a récemment été autorisée sur la commune de Saint-Hilaire-la-Treille. L'aérogénérateur le plus proche sera localisé à 200 m des terrains étudiés. Toutefois, au jour de la visite de terrain réalisée par SOE (18/05/2020), aucun travaux de construction n'étaient engagés.

Activités agricoles

Les activités agricoles dominantes dans le secteur d'étude sont l'élevage de bovins mixtes. Le nombre d'exploitations agricoles a diminué ces dernières années, tout comme le temps de travail dans les exploitations agricoles, le cheptel et la superficie toujours en herbe. La Surface Agricole Utile, a quant elle, augmenté.

Les terrains étudiés font l'objet d'un usage agricole. Le projet étant concerné par plus de 5 ha de superficie agricole, **il fera l'objet d'une étude préalable agricole**, indépendante du présent dossier d'étude d'impact.

La commune est concernée par 11 statuts de qualité et d'origine.

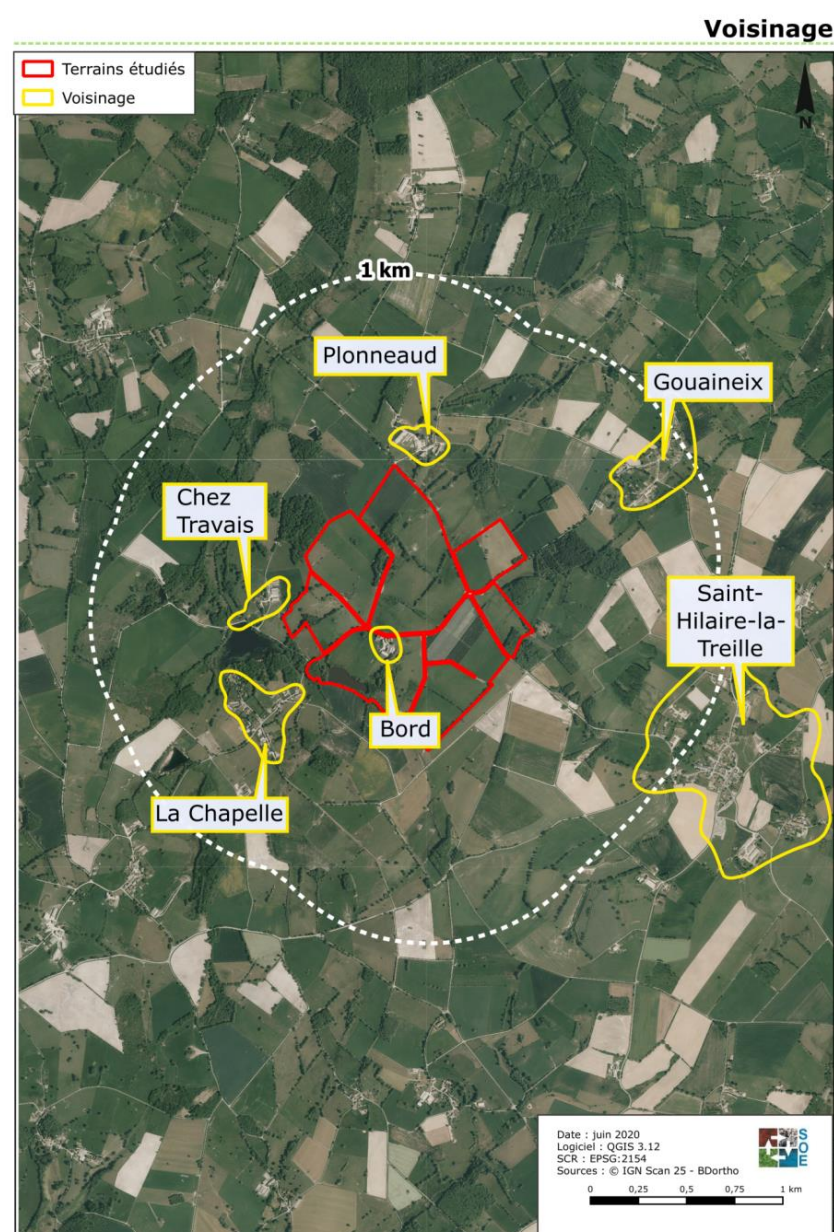
Voisinage

Les habitations et locaux agricoles de la ferme de Bord, propriété du GAEC, sont localisés au sein même des terrains étudiés.

Plusieurs habitations sont localisées dans un rayon de 1 km autour des terrains étudiés, notamment les habitations des lieux-dits « Chez Travaux », « La Chapelle » ou « Plonneaud », localisées à environ 100 m des terrains étudiés.

Les terrains étudiés sont situés à quelques kilomètres des bourgs de Saint-Léger-Magnazeix et Arnac-la-Poste.

PLANCHE 13. Voisinage



Hébergement, loisirs et activités touristiques

L'offre d'hébergement touristique sur la commune est rare et est composée de gîtes et chambres d'hôtes.

Toutefois, le secteur est marqué par la présence de nombreux édifices historiques répartis sur le territoire et attirants de nombreux visiteurs.

Aucun chemin ou circuit de randonnée n'est référencé à proximité des terrains étudiés, mais le secteur est propice aux parcours non balisés. Les chemins longeant les terrains étudiés sont en revanche susceptibles d'être empruntés par les promeneurs et les randonneurs.

Réseau routier et déplacements

Deux itinéraires d'accès aux terrains étudiés sont possibles, dont un plus facile via l'A 20, la RN 145, la RD 61 et la RD 63.

Les terrains étudiés sont traversés par la RD 44A2 et la RD 63.

Des chemins d'exploitations entourent et traversent les terrains étudiés, facilitant également leur accès. Ces voies de desserte agricole permettent la circulation de véhicules non agricoles.

3.6. Qualité de vie et commodité du voisinage

Contexte sonore

Les terrains étudiés sont situés dans un contexte rural marqué uniquement par les bruits liés à la circulation des véhicules sur la voirie locale, aux activités agricoles ponctuelles et à la présence d'un cheptel ovin.

Vibrations

Le secteur n'est marqué par aucune vibration particulière. Seul le passage de poids lourds ou d'engins agricoles sur les voiries locales peut-être très ponctuellement à l'origine de vibrations.

Qualité de l'air, odeurs, poussières

Les sources de pollution sur les communes concernées sont essentiellement liées au passage de véhicules sur les routes locales ainsi qu'aux activités agricoles. Dans une moindre mesure, les émissions domestiques peuvent également influencer la qualité de l'air.

Émissions lumineuses

Le site est marqué par les émissions lumineuses liées à la circulation routière, et par les émissions lumineuses de la Ferme de Bord.

Hygiène et salubrité publique

Le bourg de Saint Hilaire-la-Treille dispose d'une station d'épuration communale, située au nord du village. L'assainissement y est collectif, la commune assurant les missions de collecte, transport et dépollution des eaux usées.

La communauté de communes du Haut Limousin en Marche assure l'assainissement non collectif sur les territoires de Saint-Hilaire-la-Treille, étant éloignés du bourg.

La distribution de l'eau potable est assurée par le Syndicat Coul-Gart-eau ainsi que par la commune de Saint-Hilaire-la-Treille.

Collecte des déchets

La collecte et la gestion des déchets sont assurées par le SYDED (syndicat départemental pour l'élimination des ordures ménagères) de la communauté de communes du Haut Limousin en Marche (175 communes adhérentes dont la commune de Saint-Hilaire-la-Treille). Le SYDED assure :

- La collecte et le traitement des ordures ménagères ;
- La collecte et le tri des déchets recyclables ;
- La gestion des déchèteries.

La déchèterie la plus proche des terrains étudiés est implantée sur la commune de Magnac-Laval à environ 10 km au sud-ouest.

Réseaux divers

Un captage d'eau destiné à l'irrigation est présent au sud des terrains étudiés.

Plusieurs lignes électriques HTA et BT longent et traversent les terrains étudiés. Aussi, plusieurs lignes de télécommunication longent les terrains étudiés, suivant les linéaires de la RD44A2 et la RD 63.

Une canalisation d'eau potable longe les terrains étudiés au sud-ouest. Elle alimente également la ferme de Bord. *L'organisme gestionnaire de l'eau potable a été contacté (SAUR) pour connaître la localisation exacte de cette conduite. Aucune réponse n'a été formulée de leur part.*

Aucune borne incendie n'existe à proximité des terrains étudiés.

3.7. Conclusion : les sensibilités du site étudié

L'analyse de l'état actuel de l'environnement fait apparaître les sensibilités suivantes :

- La présence de **plusieurs cours d'eau permanents et intermittents** prenant leurs sources et/ou traversant au nord, à l'est et au sud, sur les terrains étudiés, dont l'Asse et le Gaflu.
- La localisation d'un **plan d'eau** au sein des terrains étudiés, au sud.
- La présence de **13,7 ha de zones humides** recensées, concentrées sur les points bas topographiques, au nord et au sud de l'aire d'étude. Elles correspondent aux milieux riverains des premiers kilomètres du cours de l'Asse, ainsi qu'à la tête de bassin du Gaflu et d'un ruisseau sans nom affluent rive gauche du Glévert.
- Les terrains étudiés présentent des enjeux localement **forts à très fort, notamment au niveau de certaines prairies humides et pâturées au nord puisqu'elles accueillent le Sonneur à ventre jaune**. La Pie-grièche à tête rousse présente des enjeux très forts, et l'analyse des habitats d'espèces fait apparaître des enjeux forts pour les Chênaies-charmaies les plus grandes, les haies, les prairies à Molinie, les prairies de fauche mésophiles, les ruisseaux.

- D'autres habitats apparaissent attractifs pour la biodiversité locale, à savoir les **chênaies-frênaies**. La friche prairiale mésophile qui compose la majorité de l'aire d'étude immédiate a pour sa part un faible intérêt pour la biodiversité locale.
- Le monument historique le plus proche se situe à 2 km au nord des terrains étudiés. **Un vestige est localisé sur les terrains étudiés, à proximité de l'étang des Mottes.**
- Les perceptions visuelles sont très localisées, et majoritairement situées dans l'aire d'étude paysagère rapprochée, où des **enjeux visuels localement forts à très forts peuvent se dégager depuis certaines voiries et depuis la Ferme de Bord.**
- Une **ICPE est recensée** sur la commune de Saint-Hilaire-la-Treille, à **200 m au sud des terrains étudiés.**
- Au vu des activités agricoles présentes sur site, et de la superficie du projet, une **étude de compensation collective agricole** doit donc être réalisée dans le cadre du projet.
- La **ferme de Bord est localisée au sein même des terrains étudiés**. Quelques habitations sont localisées dans un rayon de 1 km autour des terrains étudiés, notamment les habitations des lieux-dits « *Chez Travais* », « *La Chapelle* » ou « *Plonneaud* », localisées à environ 100 m des terrains étudiés.
- **Plusieurs lignes électriques HTA et BT longent et traversent les terrains étudiés.** D'autres lignes de télécommunication longent également les terrains étudiés.
- Un **captage d'eau destiné à l'irrigation est présent sur les terrains étudiés.**
- Le propriétaire des terrains étudiés a indiqué la **présence d'une autre canalisation d'eau potable traversant la parcelle ZY9**. *L'organisme gestionnaire de l'eau potable a été contacté (SAUR) pour connaître la localisation exacte de cette conduite. Aucune réponse n'a été formulée de leur part.*


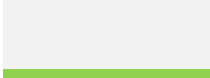




L'emprise clôturée du projet présente sensiblement les mêmes enjeux que les terrains étudiés initialement, hormis les éléments suivants :

- Le projet final s'implante hors de toute zone humide et de tout cours d'eau ou plan d'eau et captage ;
- Le projet final s'est attaché à éviter toute zone à enjeu écologique supérieur à faible (hormis une haie sur un linéaire d'environ 60 m, possédant des enjeux forts) ;
- Les enjeux visuels ont été réduits grâce à diverses mesures paysagères ;
- La Ferme de Bord a été exclue de l'emprise projet.

4. INCIDENCES DU PROJET SUR L'ENVIRONNEMENT ET MESURES DE PROTECTION

Voir tableau ci-après

Code couleur employé :

Impacts positifs	
Impacts nuls ou négligeables	
Impacts faibles	
Impacts modérés	
Impacts forts	
Impacts très forts	

Thèmes		Caractéristiques des impacts		Mesures ERC retenues (Evitement, Réduction ou Compensation)		Bilan des impacts résiduels
		En phase de travaux	En phase d'exploitation	En phase de travaux	En phase d'exploitation	
Milieu Physique	Climat	La phase « chantier » représente la période de plus fortes émissions de gaz à effet de serre (GES) et de poussières	<p>Légère modification des températures localement</p> <p>Impact positif sur les modes de production d'énergie</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Les travaux de décapage, création des pistes et pose des pieux ne seront pas réalisés en cas de vents violents.</p> <p>Les engins et les camions seront conformes aux normes Euro 4 au minimum et Euro 6 si possible⁶.</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Contrôle des engins Voies composées de gravas ou en terre Limitation du nombre de véhicules sur le chantier et de leur vitesse de circulation Extinction des moteurs dès que possible Séquençage des travaux zones par zones afin de limiter le nombre d'engins</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Conception de la centrale permettant la libre circulation de l'air sous les panneaux</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Maintien du couvert végétal Espacement des panneaux permettant le maintien du couvert végétal</p>	Positif
	Eau, zones humides, sol et sous-sol	<p>Risques de pollution des sols, du sous-sol et des eaux du fait de la présence de produits polluants (engins, ...)</p> <p>Risque de tassement des sols</p> <p>Risques d'assèchement ou dégradation des zones humides</p> <p>Modification de la topographie locale</p>	<p>Absence d'incidences notables sur les écoulements superficiels avals</p> <p>Imperméabilisation relativement faible des sols du fait de la présence des locaux techniques, des pistes et des pieux</p> <p>Risques de pollution lors des opérations d'entretien du site</p> <p>Risques d'assèchement ou dégradation des zones humides</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Base de vie raccordée à un dispositif de récupération d'eaux usées Vérification régulière des engins de chantier et du matériel Respect des consignes anti-pollution et formation du personnel Maintien de la végétation sur les zones non concernées par un aménagement Adaptation technique des tranchées de raccordement</p> <p>Absence d'utilisation de produits phytosanitaires ou chimiques pour l'entretien du site</p> <p>Evitement de la totalité des zones humides et de la totalité des cours d'eau</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Ravitaillement des gros engins de chantier sur aire étanche ou avec mise en place de bacs de récupération Mise à disposition d'un kit anti-pollution propre Gestion et évacuation des déchets de chantier Limitation de la surface destinée au stockage et des pistes de circulation Utilisation de matériaux perméables Transparence hydraulique des pistes Absence d'ancrage béton</p>	<p><u>Mesures d'évitement :</u> Vérifications régulières des véhicules légers utilisés et des installations Aucune utilisation de produits chimiques Nettoyage et entretien sans utilisation de produits chimiques Composition des panneaux n'entraînant aucun phénomène de pollution Espacement des panneaux</p> <p><u>Mesures de réduction :</u> Composition de la piste en matériaux perméables Pistes transparentes d'un point de vue hydraulique Installation des locaux techniques sur un lit de remblais Absence d'ancrage béton pour la fixation des structures porteuses Espacement des modules, tables et rangées favorisant l'écoulement des eaux de ruissellement et limitant le recouvrement du sol</p>	Négligeable

⁶ Les normes d'émission Euro fixent les limites maximales de rejets polluants pour les véhicules roulants. Elles ne prennent pas en compte les rejets directs en CO2 mais les autres types de rejets (CO, NOx, particules ...). Toutefois, ces normes jouent directement sur les rejets en général et sur leur filtration, impliquant donc une minimisation des rejets en CO2. La norme Euro 4 s'applique aux véhicules mis en service à partir d'octobre 2006, Euro 5 pour ceux mis en service à partir d'octobre 2009 et Euro 6 à partir de janvier 2014.